

# Règlement Biot'rail

## Lieu, départ et horaires :

Le Biot'rail, petit et grand parcours sont des courses pédestres se déroulant à 100% sur sentiers monotraces, pistes carrossables, chemins...

Lieu : Station du Corbier commune du Biot 74

- Grand' Biot : 16 kms pour 950m de D+ en semi-autonomie
- P'tit Biot : 7 kms pour 350m de D+ en totale autonomie
- Marche Nordique : 10kms non chronométré en totale autonomie

Date : Dimanche 23 juin 2019

Heure de départ :

- Grand parcours : 8h30
- Petit parcours : 9h00
- Marche Nordique : 9h00 deuxième sas

## Tarifs :

Tarifs comprenant lot coureur (pour les finishers, toutes courses confondues), et ravitaillements :

- Grand' Biot : 17 €
- P'tit Biot : 9 €
- Marche Nordique : 6 €

## Inscription :

Courses ouvertes aux catégories suivantes :

Catégories	Code	Année de naissance
Masters	VE	1979 et avant
Seniors	SE	1980 à 1996
Espoirs	ES	1997 à 1999
Cadets*	CA	2002 et 2003

\*Catégorie cadets : uniquement sur le P'tit Bio, autorisation parentale obligatoire à présenter lors de la remise du dossard.

Inscription en ligne: [https://www.njuko.net/biotrail-2019/select\\_competition](https://www.njuko.net/biotrail-2019/select_competition)

Possibilité de s'inscrire sur place le jour même avec supplément 3€

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

- de la photocopie de la licence FFTri ,FFCO, ou FFA en cours de validité à la date de la course (possibilité de rentrer directement le N° de licence) ou d'un certificat médical en cours de validité à la date de la course (datant de moins d'un an), indiquant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Les coureurs ne présentant pas de certificat médical ou de licence autorisée, au plus tard au retrait du dossard, ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas particuliers laissés à l'appréciation du comité d'organisation, et justifié par un certificat médical adressé auprès de notre organisation. Dans ce cas, et après accord du jury des commissaires, remboursement par chèque (-3€ de frais de traitement) sous un délai de 2 mois après la date de la course.

**Matériel obligatoire:**

- une couverture de survie,
- un sifflet,
- un coupe-vent (Grand' Biot),
- téléphone portable avec le N° de l'organisation pré-enregistré.

Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Tout coureur ne possédant pas son matériel obligatoire sera disqualifié.

### **Matériel recommandé:**

- une réserve d'eau 0,5 l minimum pour le Grand' Biot, 0,25l pour le P'tit Biot,
- une réserve alimentaire (1 gel ou 1 barre énergétique),
- une veste imperméable permettant de supporter les intempéries en montagne (obligatoire en cas de mauvais temps),
- des gants et un bonnet en cas de mauvais temps ou de froid,
- les bâtons sont autorisés pour le Grand' Biot uniquement.

### **Abandon, élimination, temps de course :**

- Arrêt de la course à 13h,
- En cas d'abandon : le coureur doit obligatoirement remettre son dossard au signaleur le plus proche.

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (celui-ci doit être apposé sur la poitrine),
- Absence au pointage de contrôle effectué en plusieurs points du parcours,
- Non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé,
- Non port du matériel obligatoire.

### **Respect du milieu et de la course :**

Il est demandé à chacun de respecter l'environnement :

- ne jeter aucun emballage en dehors des ravitaillements,
- suivre les sentiers et chemins balisés (ne pas couper hors sentiers).

Des pointages seront effectués sur tout le parcours.

L'organisation se réserve le droit de sanctionner toute attitude anti-sportive.

### **Retrait des dossards :**

Le samedi 22 juin de 10h à 14h au magasin Terre de Running à Anthy sur Léman.

Le dimanche 23 juin avril de 7 h à 8 h au départ des courses. Remise du dossard sur présentation de la carte d'identité et de la photocopie de la licence FFTri ,FFCO, ou FFA en cours de validité à la date de la course ou d'un certificat médical en cours de validité à la date de la course.

### **Ravitaillements :**

Le Grand' Biot se déroule en semi-autonomie avec 1 ravitaillement liquide à mi-course.

Le P'tit Biot et la Marche Nordique se dérouleront en totale autonomie.

Ravitaillement à l'arrivée pour les trois parcours.

### **Récompenses :**

La remise des prix aura lieu à partir de 11h00 pour le P'tit Biot et 11h30 pour le Grand' Biot à la salle hors sac en dessous du restaurant La Covagne.

Sont récompensés:

Sur le **Grand Biot**

- les 3 premiers hommes scratch
- les 3 premières femmes scratch
- le 1 premier de chaque catégorie : espoirs, séniors, vétérans 1 à 4 hommes et femmes ;

Pas de cumul des récompenses.

Sur le **P'tit Biot**

- les 3 premiers hommes scratch
- les 3 premières femmes scratch
- les 3 premiers cadets, hommes et femmes ;

Pas de cumul des récompenses.

La présence des participants récompensés est obligatoire.

### **Modification du parcours – Annulation de la course – Arrêt de la course :**

Modification du parcours: l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de conditions météorologiques défavorables.

Annulation de la course: pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses de 2 heures maximum, d'arrêter les courses, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

En cas d'annulation de la course, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, les lots seront à disposition des inscrits mais ne seront pas envoyés.

Arrêt de la course: Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants. Les coureurs devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

#### **Sécurité et assistance :**

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de contrôle, ravitaillements et signaleurs le long des parcours. En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

Un poste de secours sera positionné à l'arrivée.

#### **Assurance :**

L'épreuve est couverte par une garantie responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de Allianz Assurance N° 60130802 . Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### **Droit à l'image :**

De par son inscription, tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et adresse eMail dans le cadre de la promotion de l'événement (pour l'édition présentes et éditions à venir) ; il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de newsletter.

#### **Acceptation du règlement :**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ces règlements.

#### **Organisateur :**

Chamois du Léman

Adresse : 40 chemin des Faverges 74500 Bernex

N°association: W744003185

Mail: [chamoisduleman@gmail.com](mailto:chamoisduleman@gmail.com)

Facebook : Chamois du Léman